

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 4 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, l'Assemblée Générale Ordinaire de Maisons Paysannes de France s'est tenue à Foussay-Payré (Vendée) le 4 mai.

Sur 8199 membres à jour de l'adhésion 2024 invités à voter, 380 votes ont été exprimés.

Il est rappelé que les documents nécessaires au vote ont été adressés par courriel ou sur demande, par lettre ordinaire, aux membres de l'Association avant l'ouverture de la présente assemblée qui était appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport moral sur l'exercice clos le 31 décembre 2023
2. Rapport financier Approbation des comptes et Affectation du résultat de l'exercice 2023
3. Budget 2024

Les résolutions suivantes ont été adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport moral du Conseil d'Administration sur l'exercice 2023, approuve ce rapport

Pour : 380

Contre : 0

Abstention : 0

DEUXIEME RESOLUTION 2 A

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport financier sur l'exercice 2023, présenté par François LUTHIER et Agnès DOMINE en visioconférence, approuve ce rapport.

Pour : 377

Contre : 0

Abstention : 3

DEUXIEME RESOLUTION 2 B

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice 2023, approuve le bilan et le compte de résultat

Pour : 377

Contre : 0

Abstention : 3

DEUXIEME RESOLUTION 2 C

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la proposition d'affectation du résultat bénéficiaire de 41 379,74 € approuve l'affectation au poste Fonds de réserve.

Pour : 380

Contre : 0

Abstention : 0

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du projet de budget pour l'année 2024 approuve cette proposition.

Pour : 380

Contre : 0

Abstention : 0

Le 4 mai 2024